Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2108

Artikel: Renvoi des étrangers criminels: les trois cibles de l'UDC. Teil 2, Les raisons de voter "non" à l'initiative de mise en œuvre le 28 février

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023356

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

populaire le 28 février prochain déborde donc largement le cadre fixé par la première initiative adoptée en 2010.

Il ne s'agit pas d'une initiative de mise en œuvre, mais d'un texte qui vise véritablement l'exécution du bouc émissaire des conservateurs nationalistes: les étrangers, qui devraient vivre dorénavant dans l'angoisse du moindre faux pas. On est bien loin de l'éloignement des criminels de haut vol, que personne d'ailleurs ne conteste.

Renvoi des étrangers criminels: les trois cibles de l'UDC (2/3)

Les raisons de voter «non» à l'initiative de mise en œuvre le 28 février

Jean-Daniel Delley - 07 janvier 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28737

Le renvoi des étrangers criminels doit contribuer à améliorer la sécurité et l'ordre publics. C'est du moins l'argument principal invoqué par l'UDC à l'appui de cette initiative.

Il est permis de douter que le seul éloignement des délinquants suffise à atteindre cet objectif. Ni cette menace ni son exécution n'empêcheront la criminalité transfrontalière de sévir.

Pourtant les incriminations énumérées par l'initiative débordent largement le cadre des actes de violence contre les personnes et les biens. En particulier les délits en rapport avec les assurances et l'aide sociales ouvrent un chapitre particulièrement odieux, celui de la chasse aux pauvres.

Comme l'a relevé le conseiller national Carlo Sommaruga, ces dispositions visent avant tout les milieux les plus défavorisés et non pas les oligarques, bénéficiaires de forfaits fiscaux et autres dirigeants de multinationales. L'obtention indue de prestations sociales par négligence – oubli de fournir une information par exemple – est mise sur le même pied que la fraude sociale – obtention d'une prestation par astuce – et conduira à l'expulsion.

Les étrangers riches ne sont pas visés

On peut donc parler ici d'une véritable justice de classe, prolongement de l'action menée avec pugnacité par l'UDC dans les cantons et les communes contre les abus de l'aide sociale à partir de cas isolés délibérément montés en épingle (DP 2060). Et de la même manière, on n'a jamais vu l'UDC monter au front contre les délits d'initiés, la manipulation des cours de change et la fraude fiscale.

L'initiative de mise en œuvre constitue également la continuation de la dévalorisation systématique des institutions à laquelle l'UDC se livre depuis des années. Le Parlement tout d'abord. Le texte soumis au vote populaire le 28 février prochain veut n'ancrer dans la Constitution rien de moins qu'un pan du Code pénal. Ainsi, l'initiative prive les Chambres de leur fonction législative en ne leur laissant aucun espace pour concrétiser le texte constitutionnel.

Christoph Blocher, en annonçant sa démission du Conseil national, n'a-t-il pas déclaré qu'il perdait son temps au Parlement et que le pays était menacé par la politique de l'administration, du Conseil fédéral, de la majorité du Parlement et par le Tribunal fédéral?

Plutôt que de combattre les décisions du Parlement au moyen du référendum, il s'agit de le court-circuiter, de le mettre hors jeu. De décrédibiliser les élus du peuple en en appelant au peuple lui-même. C'est ainsi le principe de la séparation des pouvoirs qui est mis en question. Un principe qui n'a

rien d'une marotte de juristes et qui consacre la longue lutte menée contre le pouvoir monarchique absolu.

Tout pouvoir doit être limité, contrôlé par un autre pouvoir. Cette limite et ce contrôle, l'UDC veulent les affaiblir en attribuant un pouvoir absolu au peuple que ce parti dirige à coup d'initiatives.

En imposant l'expulsion automatique des étrangers condamnés, l'initiative dite de mise en œuvre prive les juges d'une compétence fondamentale pour l'exercice d'une justice civilisée, celle de la justice individuelle: pas de sanction sans un examen au cas par cas, en tenant compte des circonstances de l'acte délictuel et de la situation personnelle de l'accusé. C'est à une justice robotisée que conduit cette initiative.

Enfin, dans le viseur de l'initiative, les traités internationaux auxquels la Suisse a adhéré. D'abord ceux qui assurent la protection des droits humains tels la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le Pacte de l'ONU II et la Convention des droits de l'enfant.

En effet, le renvoi automatique des étrangers criminels, sans égard à la gravité des délits commis et sans tenir compte de la situation personnelle de leurs auteurs, viole clairement ces traités. Un recours auprès de la Cour de Strasbourg aurait toutes les chances d'être accepté. Une acceptation qui permettrait à l'UDC de repartir en campagne contre les *«juges étrangers»* et d'obtenir à terme le retrait de la Suisse de la CEDH. Ensuite l'Accord sur la libre circulation des personnes qui ne tolère pas que les ressortissants de l'Union européenne soient traités de manière si cavalière et qu'il faudrait bien dénoncer.

Ainsi, sous prétexte de garantir la sécurité publique, l'initiative conduirait à plus d'insécurité en matière de droits humains et à l'isolement du pays.

L'initiative de l'UDC sape des principes garants de nos libertés (3/3)

Renvoi des étrangers criminels: dernier volet de notre série sur les raisons de dire «non» le 28 février

Jean-Daniel Delley - 07 janvier 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28738

L'initiative de mise en œuvre prétend assurer la sécurité publique. En réalité elle met en danger nos libertés.

L'initiative de mise en œuvre ne respecte pas la proportionnalité et l'égalité de traitement, deux principes garantis par la Constitution fédérale. Elle contrevient à la Convention européenne des droits de l'homme, à celle relative aux droits de l'enfant et au Pacte de l'ONU II. Elle est indigne d'un Etat régi par le droit.

La grande majorité des juristes partagent ces critiques que le Conseil fédéral développe de manière détaillée dans son Message aux Chambres.

Il est douteux que cet argumentaire fasse mouche auprès du corps électoral, tant le discours de l'UDC sur la trahison des clercs et des autorités politiques a imbibé les esprits. Un discours par ailleurs conforté par des décennies de distillation du mythe d'une démocratie directe conférant au peuple tous les pouvoirs.

Cet argumentaire risque bien au contraire de renforcer encore le sentiment de rejet à l'égard des intellectuels, des *«professeurs»* – une qualification qu'affectionne le leader des nationalistes pour déconsidérer ses adversaires –